

Aperçu

Projets d'intégration dans l'agriculture pour personnes relevant de l'asile

Le projet-pilote d'envergure nationale « Travailler chez le paysan 2015-2018 » de l'Union suisse des paysans (USP) a d'emblée suscité des élans au niveau cantonal. Si certains cantons ont lancé des projets-pilotes, d'autres ont décidé d'inclure l'agriculture dans leurs programmes d'intégration professionnelle destinés aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire.

De plus, l'agriculture a été associée à l'élaboration des préapprentissage d'intégration. Ce programme pilote de la Confédération permettra, de 2018 à 2021, à un total de 3600 réfugiés reconnus ou personnes admises à titre provisoire dans toute la Suisse de se préparer à une formation professionnelle initiale dans différents secteurs d'activité.

Enfin, l'agriculture est un secteur qui se prête bien à l'occupation des requérants d'asile, c'est-à-dire des personnes qui ont déposé une demande d'asile et sont dans l'attente d'une décision. En effet, bien que l'accès au marché du travail soit fortement restreint pour cette catégorie de personnes, les programmes d'occupation, outre le fait de donner une structure à leur journée, leur offrent la possibilité de se familiariser avec le marché du travail en Suisse.

A. Projets-pilotes cantonaux dans l'agriculture

Canton du Valais

En automne 2015, le canton du Valais a mis sur pied un cours de viticulture sur douze mois. Cette formation comprend des cours de langue axés sur la pratique professionnelle, l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques du métier et plusieurs stages de deux semaines dans des exploitations diverses. En 2017, un autre cycle de formation, d'une durée de 16 mois, a été organisé dans le secteur de la culture maraîchère. Y sont associés l'Office de l'asile, l'École d'agriculture du Valais, ainsi que l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères et l'Office de la viticulture avec leurs exploitations au sein desquelles sont dispensées les connaissances pratiques. Les candidats à cette formation doivent être titulaires d'un permis de conduire ou sur le point de l'obtenir. L'Office de l'asile leur assure un accompagnement soutenu pendant la recherche d'un emploi.

Contact : Roger Fontannaz, chef de l'Office de l'asile du canton du Valais, roger.fontannaz@admin.vs.ch

Canton de Zoug

En février 2016, le canton de Zoug a lancé un projet-pilote en collaboration avec l'Union zougoise des paysans (*Zuger Bauernverband*) et le Centre de formation et de vulgarisation du Schluechthof (*Landwirtschaftliches Bildungs- und Beratungszentrum Schluechthof*). Les personnes intéressées sont d'abord invitées à une séance d'information, suivie d'une semaine de découverte auprès d'une exploitation agricole disposée à participer au projet. Ensuite, les candidats suivent une formation de deux jours sur la sécurité au travail, les règles à observer dans le travail quotidien, les us et coutumes et d'autres sujets pertinents. Ce n'est qu'à l'issue de ces étapes qu'est signé un contrat de travail dans une exploitation agricole. La mission (avec le salaire usuel du lieu et de la branche) est précédée d'un stage de trois mois. Le taux d'activité de 80% sur la base de l'horaire de travail hebdomadaire usuel de 55 heures dans l'agriculture permet aux participants de continuer à suivre des cours d'allemand.

Contact : Vit Styrsky, délégué à l'intégration du canton de Zoug, vit.styrsky@zg.ch

Canton de Lucerne

Au printemps 2016, l'Union lucernoise des paysans (*Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband*) a lancé le projet-pilote « Intégration au travail dans l'agriculture », en collaboration avec le canton. Les partenaires du

projet y ont transposé plusieurs éléments-clés du projet-pilote « Travailler chez le paysan » de l'USP : entretiens réguliers avec les collaborateurs, avec indemnisation des coûts qui s'y rapportent pour les exploitations, allocations d'intégration accordées aux exploitations où les travailleurs vivent et mangent avec la famille de l'exploitant. La durée initiale à basse rémunération d'un mois a été prolongée à trois mois, et des périodes de découverte préalable de cinq jours ouvrés au plus ont été intégrées au projet.

Par ailleurs, l'Union lucernoise des paysans propose un service de placement ordinaire aux réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire disposant des connaissances préalables requises dans l'agriculture.

Contact : Werner Hüsler, Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, werner.huesler@luzernerbauern.ch

Canton de Genève

Le canton de Genève ne dispose pas d'un projet spécifique pour l'agriculture, mais a intégré ce secteur dans le programme d'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire mis en place en 2016. Ce programme consiste en une analyse de compétences, suivie d'une formation d'une durée de six à neuf mois, proposée par les partenaires sociaux et le canton. En parallèle, une bourse de l'emploi a été créée : les candidats ayant achevé le programme sont par la suite engagés aux conditions de travail ordinaires. Sont également associés au programme et à la bourse de l'emploi, outre le domaine agricole : l'hôtellerie, la restauration, la construction, la santé et l'économie domestique. Le canton de Genève a élaboré ce programme en étroite collaboration avec les associations sectorielles et les syndicats.

Contact : Nicolas Roguet, délégué à l'intégration du canton de Genève, nicolas.roguet@etat.ge.ch

B. Préapprentissage d'intégration dans l'agriculture

En décembre 2015, le Conseil fédéral a décidé de lancer des préapprentissages d'intégration, destinés aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire, dans le cadre d'un programme pilote visant à améliorer durablement l'intégration professionnelle de ce groupe-cible.

En 2016, le SEM a fixé les grandes lignes des préapprentissages d'intégration, incluant notamment des cours de langue axés sur la pratique professionnelle, des connaissances théoriques et pratiques du métier ainsi que de l'expérience professionnelle en entreprise. Puis, en 2017, les offices cantonaux de formation professionnelle ont décidé, de concert avec les organisations locales du monde du travail, dans quelles branches professionnelles ils allaient proposer des formations ; ainsi, les préapprentissages sont le fruit d'un travail commun. Les préapprentissages seront lancés en août 2018.

Ces préapprentissages d'intégration sur un an couvrent une douzaine de champs professionnels, dont l'agriculture. Tout comme les apprentissages classiques, elles revêtent une forme binaire combinant chaque semaine plusieurs journées de travail au sein de l'exploitation à des cours dispensés dans une école. En août 2018, des préapprentissages d'intégration dans l'agriculture verront le jour dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel et du Tessin. La matière enseignée a été élaborée dans le cadre d'une collaboration entre les offices de la formation professionnelle et les écoles d'agriculture. D'ici 2022, environ 160 personnes devraient être préparées à suivre une formation professionnelle initiale dans l'agriculture, ou éventuellement dans l'horticulture.

C. Occupation des requérants d'asile dans l'agriculture

En marge de l'accélération de l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire, la Confédération et les cantons entendent également préparer sans tarder l'intégration des requérants d'asile qui vont vraisemblablement rester en Suisse. Sont ici concernées les personnes qui ont déposé une demande d'asile et qui ont de fortes probabilités d'obtenir le statut de réfugié ou d'être admises à titre provisoire. Il est essentiel que ces personnes puissent exploiter le temps d'attente d'une décision pour apprendre la langue parlée dans leur région et se familiariser avec le monde du travail et le mode de vie en Suisse. Leur intégration s'en trouvera accélérée après la décision d'octroi de protection.

Aussi faudra-t-il développer un plus grand nombre de programmes d'occupation. De tels programmes portent sur des travaux d'intérêt général, qui n'entrent pas en concurrence avec l'économie privée. Les requérants d'asile travaillent souvent par petits groupes, sous la conduite d'une personne chargée de les encadrer, et perçoivent de l'argent de poche en contrepartie de leur travail (allocations de motivation).

L'agriculture se prête bien à la mise sur pied de programmes d'occupation car elle implique des travaux que les employés d'une exploitation agricole n'exécutent pas, comme la lutte contre l'invasion de néophytes et contre les campagnols, la réparation des murs en pierres sèches, l'entretien des haies et des forêts, etc. Les cantons qui ont mis sur pied de tels programmes ont fait de bonnes expériences. En outre, ces programmes revêtent également un certain intérêt pour les exploitations qui ne sont pas mises à contribution: en général, les équipes de requérants d'asile qui y travaillent sont dirigées par des personnes chargées de leur encadrement ou par des spécialistes (forestiers, jardiniers, etc.).